



# L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

**MARS 2023**

Edito 



Faire avec la sobriété foncière et la zéro artificialisation nette, la démarche exigera des collectivités une réduction de 50% du rythme d'artificialisation des espaces naturels et agricoles d'ici 2030.

C'est dans cette logique que nous avons agi pour faciliter l'implantation de 3 nouveaux commerces, en densifiant les zones du Cercle et de la Croix Blanche. De même avec Lamballe terre et Mer pour la création de 3 lots dans la zone artisanale de la Quenoterie, aujourd'hui à disposition des artisans. Tout cela pour répondre à des attentes et maintenir l'attractivité de notre commune.

Cette deuxième partie de mandat va être rythmée par 4 gros dossiers. Tout d'abord la maison des associations après transformation de l'ancien presbytère. En collaboration avec le cabinet d'architectes BW de Dinan et après échanges et travail sur différentes esquisses avec les élus et les associations concernées, nous avons validé un programme final et ainsi pu déposer le permis de construire récemment. Cet ensemble comprend un espace pour l'association des jeunes, une salle de réunion et informatique, la bibliothèque, un local technique et des rangements pour les associations. Rénover le bâti existant, c'est sauvegarder le foncier, économiser les matériaux existants et c'est moins coûteux que le neuf selon le cabinet, vu la flambée du coût de la construction. Sur ce dossier nous attendons un retour important de subventions en complément de notre autofinancement communal.

Second dossier : le lotissement des Rochettes. Accompagnés par le cabinet INERMIS-Infra-Concept et après plusieurs réunions de la commission, le permis d'aménager a été déposé après validation du Conseil Municipal. La première tranche comprendra 24 lots pour une trentaine de logements dont en prévision, des logements à loyer modéré pour des familles et seniors, et d'autres d'accession à la propriété pour primo-accédants. La seconde tranche comprendra 18 lots pour une vingtaine de logements, dont une réserve foncière restant à définir pour le portage en fonction des besoins de la population du moment.

Troisième dossier sur les rails en 2022, celui de l'aménagement de l'îlot de l'école. Avec le cabinet ERSILIE, une vaste consultation a été réalisée et va servir de support aux travaux d'aménagement de cet espace. Les enjeux sont importants et nombreux, à savoir sécuriser et fluidifier la circulation dans ce pôle, et remplacer les anciens bâtiments communaux par une nouvelle salle multifonctions. Un projet coûteux et à programmer dans le temps.

Quatrième dossier, et non des moindres, celui de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) datant de 2009. Le Conseil Communautaire de Lamballe Terre et Mer a entériné le refus d'un PLU intercommunal. Nous avons l'obligation pour 2027 de mettre notre PLU en conformité avec les différents documents d'urbanisme et lois « Air-Climat-Eau », et il devra être compatible avec le nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du pays de Saint-Brieuc. Ce document PLU permettra également de définir le type de développement que nous souhaitons pour notre commune.

Voici différents projets engageants et structurants pour la commune, à l'écoute de la population, et qui vont marquer cette deuxième partie de mandature. L'équipe municipale souhaite renforcer le dynamisme existant tout en préservant le bien vivre ensemble.

Le Maire, Jean-Michel LEBRET.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 16 janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, Monsieur HOUZE Daniel, M. LE BRUN Gildas, Mme ABBE Jacqueline M. Yves CRINON, Mme DURAND Anne, M. CHMIELEWSKI Ludovic, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEFFRE Régis, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUS Gwenaël.

Étaient Excusés : M. DANIEL Jean-Michel pouvoir à Mme THEVENIN Eliane

- **Règlement en investissement : exécution du budget avant son vote**

La règlementation prévoit qu'en début d'année, lorsque le budget primitif n'a pas encore été voté, Monsieur Le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente, et les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de la proposition ci-dessus.

- **SDE : étude de la rénovation de l'éclairage public Square Henri Avril**

Le SDE 22(Syndicat Départemental d'Energie) a procédé à l'étude de la rénovation de l'éclairage public au Square Henri Avril. Le coût total de l'opération est estimé à 8 294.40 € TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra une subvention d'équipement d'un montant de 4 992.00 €.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : approuve le projet de rénovation de l'éclairage public Square Henri Avril présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 8 294.40 € TTC, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Prise en charge des frais de déplacement**

Suite à la commission Ressources Humaines du 16 janvier 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les frais de déplacements des agents dans le cadre de déplacements professionnels hors commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : accepte la prise en charge des frais de déplacement, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- **Validation du programme d'investissement de travaux de voirie à voter sur le budget 2023**

Monsieur Joseph GAUTHIER, adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition de la commission voirie qui s'est réunie le 17 janvier 2023. La proposition totale sur l'année 2023 approche les 2 kilomètres linéaires de voirie refaite. La proposition pour les chantiers de l'année 2023 est la suivante : VC (Voie Communale) La Ville Ezion, VC Le Reposoir, VC Le Gué Ravily, VC Le Champ du Puits (Les Fossés), VC La Guérande et VC Le Bois Gicquel.

Le montant total des travaux est estimé à : 107 097.83 HT et 128 517 .40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 pour, 1 abstention) : approuve le programme de travaux pour l'année 2023, autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre correspondant en procédure adaptée, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

- **Lotissement des Rochettes : validation du projet définitif**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature de l'acte d'engagement avec la société INERMIS en date du 17 juin 2022, après son approbation par le Conseil Municipal en date du 23 mai 2022.

Afin de pouvoir avancer sur ce projet, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement suite aux travaux de la commission, afin de déposer le permis d'aménager. La première tranche est composée de 24 lots dont la parcelle n°9, réservée pour 5 logements pour familles et seniors, à loyer modéré. La parcelle n° 22 est réservée pour des logements en accession à la propriété. La deuxième tranche comprend 18 lots, dont la parcelle n°25, de 1117 m<sup>2</sup>, est réservée pour 6-7 logements groupés pour un futur projet à déterminer en fonction des besoins de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 pour, 3 contre : approuve le projet d'aménagement du lotissement « Les Rochettes », autorise Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager et à signer les documents relatifs à cette affaire.

• **Aménagement du Presbytère : approbation du projet définitif et autorisation du dépôt du permis de construire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2022, c'est le cabinet BW qui a été recruté. Une première présentation de ce projet d'aménagement a ensuite eu lieu le 15 décembre 2022. Après concertation et validation par les associations concernées, et afin de pouvoir avancer sur ce projet, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal valide le projet retenu et l'autorise à déposer un permis de construire. Cet aménagement comprend un espace pour la bibliothèque, un local pour les jeunes, une salle de réunion et informatique, des rangements pour les associations et un local technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 pour, 1 contre, 2 abstentions) : approuve le projet d'aménagement du Presbytère, autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire pour l'aménagement du Presbytère et à signer les documents relatifs à cette affaire.

• **Droit de Prémption Urbain pour les parcelles cadastrées section ZS n°140 et n°236 :**

La commune renonce à son droit de préemption pour ces parcelles.

~ PAROLE DE LA MINORITE ~

Toujours un manque de rigueur... Lors du Conseil municipal du 23 janvier dernier, le maire a fait **valider** le projet d'**aménagement** du **presbytère** après **une courte présentation des plans** aux conseillers, mais **sans AUCUN chiffrage du coût** des travaux.

Autrement dit, la commune **vote** et s'engage à « **l'aveugle** » sans connaître le mode de financement ni la capacité de la commune à le faire. **Que va-t-il se passer si le coût final des travaux est exorbitant ?** Malheureusement, ce risque existe, l'ADAC (cabinet de conseil de notre commune) l'a écrit dans son rapport en mentionnant que ce bâtiment était inadapté pour les usages prévus. Curieuse conception de l'exécutif de la commune sur l'utilisation de nos impôts !!!

Et aussi toujours un manque d'ambition puisque lors de la validation du plan du futur lotissement des Rochettes, **le maire a refusé** de réserver un ou plusieurs lots, pour **la création** d'au moins une ou deux **maisons d'accueil familial** qui aurait permis à 3 ou 6 anciens d'Hénanbihen de bénéficier d'une structure d'accompagnement personnalisé au lieu de se rendre dans un EHPAD loin de chez eux. Pourquoi **refuser d'investir pour nos anciens** qui ne devraient se satisfaire que d'un jardin intergénérationnel, qui n'en a d'ailleurs que le nom, à côté de l'Église ?

Emmanuelle RONDEL, Régis MEFFRE et Gwenaël MEHOUAS, élus de la minorité.

~ NOUVEAUTE : SITE INTERNET DE LA COMMUNE ~

**Il est arrivé ! Le site internet de la commune d'Hénanbihen est en route !**



Eh oui, nous sommes ravis de vous faire partager cette nouvelle actualité.

Vous connaissez déjà :  **L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN** mais aussi l'application  **Panneau Pocket**

Retrouvez maintenant notre site internet que vous pouvez retrouver en tapant : **henanbihen.fr**. Vous allez pouvoir découvrir, vous informer ou encore communiquer au travers du site internet de la commune. Vous pouvez y trouver des informations sur les démarches administratives, les associations, les entreprises, les événements... etc.

Alors venez découvrir **henanbihen.fr** !

## ~ CEREMONIE DU 19 MARS ~

### **F.N.C.A - 61<sup>ème</sup> anniversaire du Cessez le feu en Algérie (19 Mars 1962)**

**Le dimanche 19 Mars 2023 à 11 h 00**, une cérémonie du souvenir et du recueillement aura lieu au monument aux morts de la commune, afin d'honorer la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires de ce conflit armé resté 33 années sans nom et où près de 30.000 de nos camarades y ont perdu la vie.  
A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la municipalité salle du Cercle.



Le même jour à 16h00, au mémorial départemental de Langouede à Plénée Jugon, a lieu une cérémonie départementale pour honorer la mémoire de nos 314 costarmoricains morts pour la France en Algérie. Notre drapeau y est toujours représenté.  
Rendez-vous à 15h00 pour le covoiturage parking du Cercle.

La COMMEMORATION DU 19 MARS 1962 reste une date indéfectible pour les 3 650 comités locaux de la FNACA.

## ~ INFORMATION DU GOUVERNEMENT ~

### **Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023**

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales en 2023. Pour identifier les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er juillet 2023.

**Qui est concerné ?** propriétaire indivis, usufruitiers et sociétés civiles immobilières (SCI).

**Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?** Cette déclaration est à réaliser sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**À savoir :** En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

En cas de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé), ou le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers ») ou via les coordonnées dans la rubrique « Contact et RDV ».

Référence juridique : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039683923>

## ~ FORUM EMPLOIS SAISONNIERS ~

La Mission Locale organise un Forum « Emplois Saisonniers » :

**le samedi 25 mars 2023 de 13h30 à 17h30**  
**à la salle du Guémadeuc à Plénée Val André**  
en partenariat avec le Crédit Agricole



C'est un temps de **rencontre directe entre les employeurs locaux et les futurs saisonniers.**

Au cours de cette journée, plus d'une quarantaine d'entreprises vont proposer leurs offres d'emplois, informer sur les différents postes à pourvoir, leurs spécificités. Pour certaines d'entre elles, c'est aussi un moment de captation et de recrutement direct des candidats qui correspondent à leurs besoins. Pour le public, c'est l'occasion de postuler à plusieurs offres et de se positionner auprès de plusieurs entreprises de différents secteurs afin d'optimiser ce temps de rencontre et de maximiser leur chance d'être embauché.

Précisions importantes, on parle de saisonniers, sachant que pour certains secteurs, les recrutements se font tout le long de l'année sur des petites ou des courtes périodes, notamment les week-ends.

**Cette journée est aussi l'occasion de venir chercher des informations pour :**

- La Mission Argent de poche
- La mobilité en Europe/ travailler à l'étranger
- Les Chantiers de jeunes
- Le Baby-sitting
- Le BAFA

Nous vous conseillons de venir muni de votre CV afin de le déposer directement auprès des entreprises. Pour les personnes qui n'ont pas de CV, n'hésitez pas à faire appel aux Structures Information Jeunesse les plus proches de chez vous pour vous aider à le rédiger, ou vous rapprocher de la Mission Locale pour vous donner un coup de main et/ou vous diriger vers la structure la plus adaptée pour vous.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler la Mission Locale au 02 96 50 84 50.

~ URBANISME ~

**DP : déclaration préalable**

**PC : permis de construire**

**PD : permis de démolir**



**PD 02207622C0002** : M. RAULT Daniel, démolition de bâtiments agricoles, 9 Les Gavres.

**DP 02207623C0001** : Elevage laitier des Fossés, générateur photovoltaïque, Les Fossés.

**DP 02207623C0002** : Mme VIMONT Armelle, remplacement d'1 clôture et pose d'1 portail, 4 allée de la Croix.

**DP 02207623C0003** : Mme BALLAN Anne, clôture, 5 rue de la Chapelle.

**PC 02207622C0014** : Mme GAUTIER Françoise, maison individuelle, 3 bis rue de la Minoterie.

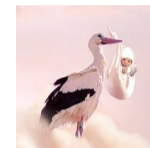
**PC 02207622C0019** : M. et Mme DENOUAL, bâtiment industriel ne recevant pas de public, 3 ZA La Quenotterie.

~ ETAT CIVIL ~

**Naissance :**

Le 16 février 2023 : **Luca CIOBANITA**, fils de Sorin CIOBANITA et de Georgeta-Corina BADESCU.

*La municipalité présente ses sincères félicitations aux parents et ses vœux de bonheur au bébé*



**Mariage** : 25 février 2023 : **Mme Marielle GALLOUET et M. Stéphane LUCAS**

*La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux époux.*



**Décès :**

**Mme Henriette QUERNET**, née le 22 mai 1934 à Asnières (92), décédée le 27 janvier 2023 à Dinan.

**M. Claude HAMELIN**, né le 20 mai 1944 à Hénanbihen, décédé le 2 février 2023 à Dinan.

**Mme Léa BOURGES**, née le 25 avril 1931 à Hénanbihen, décédé le 2 février 2023 à Fréhel.

*La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.*



\*\*\*\*\*

**L'Etat-Civil de l'année 2022 en chiffres : 19 naissances, 8 mariages, 12 décès.**

~ REMERCIEMENTS ~

- **Famille de Mme Maria FROMENTIN, née PELARD** : Marie-Gisèle et Bernard COURCOUX, Daniel et Claude FROMENTIN, Chantal et Serge BALLAN ainsi que toute la famille vous remercient sincèrement pour toutes les marques d'affection et de sympathie que vous leur avez témoignées lors du départ de Maria FROMENTIN, née PELARD.
- **Famille de Mme Léa NEVOT** : Josiane et Léopold BREHAUT ainsi que toute leur famille remercient très sincèrement toutes les personnes, qui par l'envoi de fleurs, de cartes et par leur présence aux obsèques de Mme Léa NEVOT, née BOURGES, se sont associées à leur peine.
- **Famille de Mme Henriette QUERNET** : Franck DEMARQUAY et Virginie QUERNET, leurs enfants et toute la famille remercient très sincèrement toutes les personnes qui par leurs cartes, fleurs et leur présence pour les obsèques de Mme Henriette QUERNET. Nous remercions également les personnes de la paroisse.

~ MESSAGES DE L'ECOLE ST-JOSEPH ~



Le 21 mars, les élèves de l'école St Joseph vous attendent nombreux à leur défilé dans le centre bourg pour la fête du printemps. Un carnaval sur le thème de l'histoire est organisé par l'équipe enseignante. Départ vers 10h30.

#ecolestjouneecolequibouge

L'équipe enseignante de l'école St Joseph vous invite à ses portes ouvertes **le vendredi 24 mars de 17h à 19h**. Vous pourrez y rencontrer les enseignantes qui vous expliqueront les programmes éducatifs et les projets pédagogiques. Vous pourrez également découvrir les bâtiments adaptés à chaque âge (salle de motricité, bâtiment des primaires rénové en 2019, cours de récréation aménagés avec préaux, équipements informatiques...) Les associations Ogec, Apel et Hénantrail seront présentes pour vous présenter les manifestations organisées tout au long de l'année et les projets à venir. La nouvelle brochure de présentation est disponible à la mairie et à l'école. Nous avons HÂTE de vous rencontrer !

**Magalie Le Fresne, directrice /TEL : 02 96 31 53 84**

Facebook : APEL École St Jo Henanbihen



**PORTES OUVERTES**  
**DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH**  
**VENDREDI 24 MARS DE 17:00 H A 19:00 H**

~ VIE ASSOCIATIVE COMMUNALE ~

**Club du Bon Accueil**



**A vos crayons !** Une animation dictée est organisée le vendredi 10 mars à 14h, à la bibliothèque (animation réservée aux membres du Club).

**Repas gibier des chasseurs**



La société de chasse d'Hénanbihen organise le samedi 1er avril 2023 à la salle des fêtes, un repas-gibier à emporter à partir de 18h30, au prix de 14 €.

**Menu :** terrine de sanglier, gibier : chevreuil et sanglier, fromage, dessert.

Des cartes de réservation sont à disposition dans les commerces du bourg : Le Neptune, Vival, Les Trois Petits Cochons, le Fournil des Délices, mais aussi chez le président (tel : 06.75.33.77.18), et auprès de chaque chasseur.



**RANDO'BIHEN - Circuits du mois de février**

Pour tous renseignements : [randobihen@gmail.com](mailto:randobihen@gmail.com) ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté ( ) 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

08 mars	Dahouët-Port Morvan	2
15 mars	Autour de la Bouillie	2
22 mars	Pont de Lancieux – Saint-Briac	2
29 mars	Plancoët – Velleda	2
05 avril	Dinard – La Lawrence d'Arabie	2
12 avril	Trélivan	2

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

10 mars	La Carquois	1
17 mars	Pléven	1
24 mars	Erquy – Plaine Garenne	1
31 mars	Saint Potan	1
07 avril	Sables d'Or- Vallée de Diane	1
14 avril	Saint Aaron	1



**Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hénanbihen**

**le 19 mars à Hénanbihen**

13h30 : Hénanbihen USFF 2 / St-Cast ES 2 (match retour)  
15h30 : Hénanbihen USFF 1 / St-Malo Chat. Malo 1 (match retour)

**le 26 mars à l'extérieur**

13h30 : Pleudihen Stade 2 / Hénanbihen USFF 1 (match retour)  
15h30 : Ruca US 1 / Hénanbihen USFF 2 (match retour)

**le 2 avril à Hénanbihen**

13h30 : Hénanbihen USFF 2 / Hénansal Hdb 1 (match retour)  
15h30 : Hénanbihen USFF 1 / Lanvallay F. US 1 (match retour)

**le 16 avril à l'extérieur**

13h30 : Jugon Les Vallées Fc 3 / Hénanbihen USFF 2 (match retour)  
15h30 : Val Crehen Pluduno 1 / Hénanbihen USFF 1 (match retour)



**VENTE DE PLANTES DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH avec AURY HORTICULTURE**



PLANTS ET FLEURS POUR POTAGER ET MASSIFS



**COMMANDE DU 18 AU 31 MARS**

Bon à retirer auprès des élèves du Vival, du Neptune ou sur HelloAsso

Distribution le samedi 15 avril entre 10h30 et 12h30

**APE de l'école publique**

C'est le grand retour de l'opé Bijou : commande en ligne ou sur [apehenanbihen@gmail.com](mailto:apehenanbihen@gmail.com), catalogue et challenge spécial Pâques, livraison à l'école ou au Garage Hue.

Pour financer les activités des loulous ! A vous les gourmands !



**VENTE DE GATEAUX**



**Commandes ouvertes à tous, jusqu'au 15 mars !**



Catalogue, commandes et paiement en ligne sur : [www.ecolepubliquehenanbihen.fr](http://www.ecolepubliquehenanbihen.fr)

Livraisons :

Le 30 mars, à la sortie de l'école  
Ou en clic & collect au **Garage Hue**



@leclowngonfle



apehenanbihen@gmail.com

#parentsheureux #parentsgourmands

**Soirée créole organisée par l'amicale laïque**

**HENANBIHEN**  
Samedi 25 mars

19h

**SOIREE CREOLE**

punch, rougail saucisse, salade de fruits, café

13 € Adultes

7 € Enfants (-12 ans)

10 € à emporter (à partir de 18h30)

Réservation : helloasso / commerces

Bal animé par Dj LWIDJ accès libre



Amicale Laïque de l'école publique d'Hénanbihen



Places en vente au Fournil des Délices, Garage Hue, Pharmacie Dubois, Vival et Le Neptune.

Possibilité de commander également par Helloasso (QR Code ci-dessus).

**Chasse aux oeufs HENANBIHEN 16 avril**

Organisée dans les bois de Lorgerie le dimanche 16 avril à partir de 10h30. Toutes les infos dans l'Eclaireur du mois d'Avril.

## ~ LAMBALLE TERRE & MER ~

### ~ MISSION ARGENT DE POCHE ~

La Structure Info Jeunes de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche. Les jeunes pourront effectuer des missions\* sur plusieurs demi-journées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer, en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par mission.

**Modalités d'inscription** : avoir entre 16 et 17 ans et habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

**Retrait des dossiers d'inscription à partir du 1er avril** : Structure Info Jeunes de Lamballe Terre & Mer à Lamballe-Armor et dans les mairies de notre territoire ou sur [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh) / [portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh](http://portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh).

### ~ CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ~

En 2022, un diagnostic territorial de santé a été mené par Lamballe Terre & Mer. Ce diagnostic a permis d'établir les 4 grands axes qui composent le Contrat Local de Santé de Lamballe Terre & Mer. Signé le 2 février par Lamballe Terre & Mer, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et leurs partenaires, celui-ci s'étend de 2023 à 2027.

Le Contrat Local de la Santé de Lamballe Terre & Mer a 4 grandes ambitions :

**La prévention et la promotion de la santé** : prévention dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, santé environnementale, santé mentale et prévention de la crise suicidaire,

**L'accès aux soins pour tous** : agir sur la démographie médicale et paramédicale,

**L'accompagnement des populations vulnérables et leurs aidants** : personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité,

**Des axes transversaux** : participation citoyenne et interconnaissance entre les acteurs du territoire.

Plus de renseignements sur : [www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh)

### ~ ENVIRONNEMENT : LA DOUBLE HAIE ~

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives et réglementations (notamment au niveau de la politique agricole commune) promeuvent et protègent les haies. Lamballe Terre & Mer participe activement à leur préservation.

La haie n'a plus à faire ses preuves pour **son intérêt brise vent, son rôle sur le bien-être animal, sa capacité à filtrer l'eau, à retenir les sols, sa fonction d'habitat pour la biodiversité et ses vertus esthétiques.**

La haie double est moins connue que la haie simple car elle occupe plus d'espace sur les parcelles agricoles et a donc été la première à disparaître lors du remembrement.

**Quels sont les intérêts de la haie double ?** Diversifier les essences d'arbre et offrir un réservoir de biodiversité plus important, créer une zone tampon plus efficace vis-à-vis des traitements. Les arbustes (noisetiers, fusain d'Europe, châtaigniers à recéper) vont jouer un rôle protecteur pour les arbres (chênes, châtaigniers, bouleaux).

**Comment créer une double haie ?** Des arbustes ou buissons sont **plantés face aux vents dominants**. Ces arbustes peuvent même être plantés **sur des talus** afin d'optimiser au maximum leur rôle antiérosif (dans le cas d'un terrain en pente ou sujet à des gros enjeux d'érosion des sols).

Il est recommandé de planter des essences locales afin de limiter les risques sanitaires et les espèces invasives.

Plus de renseignements : 02 96 50 54 72 - [environnement@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:environnement@lamballe-terre-mer.bzh)

## ~ INFOS DIVERSES ~

### LES AMIS DU BOTRAI

Cette association a pour objet le **maintien de la Ferme d'animation du Botrai** en tant que service public géré par la SPL LAMBALLE TERRE ET MER TOURISME.

L'association a pour but d'apporter son concours au développement de la Ferme d'animation du Botrai par la proposition, la promotion des animations mises en place à la Ferme du Botrai par toutes actions de communication.

L'association s'engage à étudier, développer, organiser et coordonner des animations à la Ferme d'animation du Botrai. Afin de pouvoir réaliser ce soutien nous avons besoin de votre aide.

Par l'adresse mail [lesamisdubotrai@gmail.com](mailto:lesamisdubotrai@gmail.com), vous pouvez adhérer par une cotisation de 3€ par an.

En attendant la date de réouverture au public, nous organisons notre premier événement le samedi 8 avril 2023, à la salle socioculturelle de Pommeret pour une représentation théâtrale avec la troupe « Les Fousalié » et la pièce « Elise et moi ».

Les réservations peuvent se faire par téléphone au 07 67 30 49 26 ou par mail. Tarif entrée : 7 €. Venez nombreux soutenir le Botrai !

## ~ INFOS DIVERSES ( SUITE ) ~



**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

PRISE DE RENDEZ-VOUS  
sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
« Contact et RV » (encart gris)  
Puis suivez la démarche

Si besoin  
Contactez  
La Mairie de Matignon  
02 96 41 24 40  
La Mairie de Saint-Cast Le Guildo  
02 96 41 80 18

**NOUVELLE PERMANENCE**  
Dès le 1<sup>er</sup> mars 2023

Le Service des Impôts des Particuliers De Dinan  
VOUS ACCUEILLE  
1 mercredi / mois  
Au guichet France services de  
La Mairie de Saint-Cast Le Guildo entre 9 h et 12 h  
La Mairie de Matignon entre 14 h et 17 h



**Dimanche 2 Avril 2023**  
Le Cyclo Randonneur de la Presqu'île Castine  
vous donne rendez vous  
Salle d'Armor , 37 Bd de la Mer  
St Cast le Guildo

### Randonnées Routes - VTT - Pédestres



**ROUTE**  
76 - 57 - 29Km  
Départ de 8h à 9h



**VTT**  
40 - 33 - 20Km  
Départ de 8h à 9h



**MARCHE**  
10 - 8,7Km  
Départ de 8h à 9h

### RENSEIGNEMENT

**Alain ROSPAPE** : ☎ 06-28-36-67-00  
Email : [alainrospape@yahoo.fr](mailto:alainrospape@yahoo.fr)  
**Gilles GRIPPON** : ☎ 06-46-77-43-09  
Email : [gilles.grippon@sfr.fr](mailto:gilles.grippon@sfr.fr)  
[www.cyclo-randonneur-presquile-castine.fr](http://www.cyclo-randonneur-presquile-castine.fr)

#### Inscription sur place le matin

Route et VTT: 5 Euros / Marche: 3 Euros

Gratuit pour les enfants de moins de 12ans ( qui seront obligatoirement accompagnés d'un adulte) . Les mineurs de moins de 18ans devront fournir une autorisation écrite de leurs parents ou de leur tuteur.  
Les randonnées sont ouvertes à tous licenciés ou non.

## ~ AGENDA ~

**Vendredi 10 mars** : Animation dictée à 14h à la bibliothèque pour les membres du Club du Bon Accueil.

**Jusqu'au 15 mars** : Commande de gâteaux « Bijou » ou de chocolats de Pâques auprès de l'A.P.E. de l'école publique.

**Du 18 au 31 mars** : Vente de plantes de l'école St-Joseph.

**Dimanche 19 mars** : Commémoration du 61<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie à 11h au monuments aux morts, suivi du vin d'honneur.

**Mardi 21 mars** : Carnaval des élèves de l'école St-Joseph, avec défilé dans le centre d'Hénanbihen, départ à 10h30.

**Vendredi 24 mars** : Portes ouvertes à l'école Saint-Joseph de 17h à 19h.


**Samedi 25 mars** : Soirée Créole organisée par l'amicale laïque de l'école publique, à partir de 19h à la salle des fêtes.

**Samedi 1er avril** : repas à emporter des chasseurs, à partir de 18h30 à la salle des fêtes.

**Dimanche 16 avril** : Chasse aux œufs organisée par l'APE.de l'école publique.

**Important**

 **Panneau Pocket**

Pour d'autres infos, au fil de l'eau, téléchargez l'application Panneau-Pocket sur votre téléphone et choisissez Hénanbihen 

### La Mairie :

La mairie est ouverte :

**- Du lundi au vendredi**

de 9H à 12H

**- Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30**

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49

[mairie.henanbihen@wanadoo.fr](mailto:mairie.henanbihen@wanadoo.fr)

### L'agence postale :

L'agence postale est ouverte du **lundi au vendredi** de 9H à 12H

**Directeur de Publication**

Jean-Michel LEBRET

Date limite d'envoi d'articles pour le prochain bulletin : **20 mars 2023**

mail : [mairie.henanbihen.com@orange.fr](mailto:mairie.henanbihen.com@orange.fr)